

## COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

### Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 mai 2018 à 20h Convocation du 4 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 4 mai 2018, à 20heures, le conseil municipal de la Commune de Bernos-Beaulac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Philippe COURBE, Maire

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 14 Procuration : 1

PRESENTS: Ms COURBE Philippe- MERIC Jean-Paul –SEMPROLI Pascale-LAGARDERE Jean-Louis - CABANNES Michel- PEYRUSSON Denis- ROSEC Angélique - LAMBERT Didier –LABBE Sabrina - TURANI I BELLOTO Alexandra - LACHAUX Evelyne - LARTIGUE RENOUIL Jacqueline -CHAZOTTES Martine-BERNARD Pascal

ABSENTS : LACOMBE Céline (procuracion donnée à PEYRUSSON Denis)

Secrétaire de séance : Mr MERIC Jean-Paul

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2018

Après quelques éclaircissements à la demande de Pascal Bernard, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

#### 1° - ADMISSION EN NON VALEUR :

M. Le Trésorier de Bazas a transmis 2 états de demandes d'admissions en non-valeur correspondant à des titres de recettes de 2016 : Caisse des écoles pour un montant de 159,90 € et transports scolaires pour un montant de 18 €.

**Alexandra Turani** interroge sur le pouvoir de la commune pour résoudre les problèmes de non-paiement : peut-on exclure des enfants du service de cantine.

**Monsieur le Maire** précise que dans le cas présent il s'agit de familles en grande difficulté financière et sociale suivi par les services sociaux. Pour l'instant, la commune n'est jamais passée par l'exclusion d'enfants. Des opérations de relance téléphoniques auprès des parents ont plusieurs fois été réalisées avec un certain résultat. Certaines dettes ont pu être rééchelonnées. C'est la mission du Trésor public de faire les relances et procédures d'obligation de paiement.

**Martine Chazottes** pense que les enfants ne devraient pas avoir accès au service pendant la période de non-paiement.

**Jacqueline Lartigue** indique que par le passé elle a été amenée à faire des démarches auprès de plusieurs familles en retard de paiement mais avec un résultat décevant quant à la mobilisation de ces dernières à prendre les propositions d'accompagnement proposé via le CCAS.

**Le conseil Municipal**, à l'unanimité admet en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à :

- Caisse des écoles : 159.90 €
- Transports scolaires 18 €

#### 2° - GITES DE BACOUREY : augmentation des tarifs

**Jean-Paul Méric** précise que pour engager des contrats de location sur 2019, il est nécessaire d'acter les tarifs correspondants. Ces derniers n'ont pas été réévalués depuis 2 ans et une augmentation de 10%environ est proposée.

**Martrine Chazotte** interroge sur le principe de la taxe de séjour perçue par la commune auprès des clientèles et reversée à la Communauté de communes.

**Evelyne Lachaux** demande s'il a été envisagé des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune.

**Jean-Louis Lagardère** précise que cela a été envisagé mais difficile d'application comme pour la location de la salle des fêtes.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les tarifs suivants proposé par la commission « Gites de Bacourey », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Tarifs 2019 par nuit Location de 5 chambres doubles minimum	Jours de semaine	Vendredi –samedi et veille de jours fériés
CHAMBRE DOUBLE (2 personnes)	45 €	58 €
DORTOIR 5 personnes	95 €	115 €
CHAMBRE accompagnateur	25 €	25 €
Location des locaux communs	200 €	
CHAMBRE sans accès communs	35 €	35 €
Totalité du Gite	620 €	800 €

**Madame Lacampagne** propose de penser à augmenter les tarifs de ménage. 130€ actuellement prévus pour le rez-de-chaussée pourrait passer à 140€.

### **3° Fond d'Aide à l'Équipement des Communes (Subvention du département) et remplacement du tracteur**

**Monsieur le Maire** rappelle le principe du fond d'aide à l'équipement des communes du Département de la Gironde. L'enveloppe attribuée à la commune pour 2018 est de 15 197 € pour des investissements d'un montant minimum de 19 000 € H.T (taux 80% maximum). Ces investissements ne doivent pas avoir fait l'objet de subventions spécifiques du Département. Il est nécessaire de constituer un dossier de demande comprenant devis et délibération. Il propose d'orienter la subvention vers le projet de renouvellement du tracteur.

**Jean-Paul Méric** précise que la subvention pourrait aussi être affectée à la première tranche des travaux Mairie.

**Monsieur le Maire** précise les difficultés actuelles pour la réparation du tracteur : réparation de la boîte de vitesse et changement de l'embrayage pour 10 000€TTC chez Agri dépannage Bazas ou 8 400€ TTC chez Agri 47 (auxquels il faudrait ajouter les frais de transport). Par ailleurs nous avons étudié une proposition d'une acquisition d'un matériel neuf de remplacement avec récupération de la pelle frontale existante (37 000€ HT avec reprise), ou un achat d'un tracteur d'occasion (actuellement une offre d'un New-Hollande de 5000h pour 18 000€ TTC).

**Jean-Louis Lagardère** s'interroge sur la nécessité du chargeur. Un godet fixé sur le trois-points arrière pourrait suffire.

**Monsieur le Maire** précise que sur le tracteur actuel il serait souhaitable de prévoir le changement des pneus et que le coût des réparations reste aléatoire. En conséquence, il pense qu'il vaudrait mieux s'orienter vers une acquisition d'occasion.

**Denis Peyrusson** regrette qu'il n'y ait pas davantage de choix en occasion.... Il s'inquiète de la garantie que l'on peut avoir sur ce type de matériel.

**Martine Chazotte** demande si la piste de l'achat aux Domaines a été poursuivie, et si une location ne pouvait pas être envisagée ? Il lui est précisé que la location est coûteuse et que les prochaines ventes aux Domaines nécessitent un délai d'un an d'attente.

Après un tour de table, il est décidé de s'orienter vers achat d'occasion **avec reprise de l'existant**, Monsieur le Maire se chargeant de solliciter une offre précise en ce sens et de tenir informé les membres du conseil des propositions et visites des offres.

**Marine Chazotte** insiste sur la nécessité d'un bon entretien de ce matériel.

**Alexandra Turani** pense que lors de prêt (associations...), la conduite du matériel doit être réalisée par les agents communaux.

### **4° Convention entre la commune et le Syndicat de l'eau pour utiliser l'eau du forage pour l'arrosage des terrains de football.**

**Monsieur le Maire** précise que cette convention est en préparation et qu'elle nécessitera l'adoption préalable par le Comité syndical de l'eau. Elle s'oriente vers une vente d'eau brute à la commune au prix de 0,11ct d'€ par mètre cube.

**Martine chazotte** demande si les différentes subventions prévues pour le projet de rénovation des terrains de football sont bien acquises. Elle s'étonne que les travaux soient engagés alors qu'il avait

été dit qu'une nouvelle décision serait soumise au conseil au vu des résultats des demandes de subventions.

**Monsieur le Maire** précise que la subvention du Conseil départemental a été attribuée, et que celle de la Ligue de Football est acquise et devrait nous parvenir très prochainement.

**Jean-Paul Méric** indique que lors du vote du budget, l'opération a été votée en investissement dans son détail, ce qui autorise à son lancement.

**Jacqueline Lartigue** fait remarquer que les lumières du bâtiment du club-house du foot étaient dernièrement restées allumées toute la nuit.

**Jean-Louis Lagardère** s'engage à en faire la remarque aux usagers.

#### **5° Contentieux avec la Communauté de communes du Bazadais**

Monsieur le Maire indique que l'on a chargé notre avocat de nous défendre dans la procédure d'appel engagée par la CDC suite au jugement du Tribunal administratif. Une demande de sursis à exécution a également été demandée par la CDC. La convention d'honoraires est de 200€ de l'heure HT (240€ TTC). Il regrette l'attitude du Maire de Bazas qui fustige la commune de Bernos à toute occasion.

Jacqueline Lartigue interroge sur le devenir et l'effet de la motion qui a été adressée au Préfet.

Ce dernier a été averti et espère une résolution à l'amiable du conflit.

#### **6° Vente de la maison de la fonderie : modification du prix**

**Denis Peyrusson** fait état de sa démarche pour la vente de la Maison de la Fonderie dite Maison « Mounière ». Depuis juin 2014, la commercialisation se fait via le site du « Boncoin » à 118 800€ (délibérations de 110 000€ + 8 800€ de frais négociables). Le bien est également en vente chez Orpi Langon, Euro immobilier Bazas, une Agence anglaise et chez Monsieur Labesque de Bernos agent immobilier. Il a pour sa part, réalisé 25 visites depuis 2014 sans résultat. Il s'avère que le prix est au-dessus du marché compte tenu des travaux à réaliser. Il propose que le prix passe en dessous des 100 000€.

**Didier Lambert** propose que la commercialisation se fasse directement par la commune au prix de 98 000€.

**Monsieur le Maire et Jean-Paul Méric** pensent qu'il ne faut pas trop baisser, car ce bâti bien situé peut faire éventuellement l'objet de projets de développement communaux.

Après discussion, le prix de la maison dite « la maison Mougnières », actuellement de 110 000 € est ramenée à 98 000€, prix net pour la commune.

Décision approuvée à l'unanimité.

#### **7° Questions diverses :**

**Philippe Courbe, Maire**, informe le Conseil que le déplacement du bureau de tabac près du Proxi, a été accepté par le Service des Douanes.

Il rappelle que le Tour des Ecreuils aura lieu ce week-end avec remise des récompenses lundi 21 mai à 16h30.

Il est donné lecture de la lettre de l'Association « Bien vivre à Sainte Germaine », à la CDC du Bazadais, suite à son refus de ne pas mettre la halte nautique à disposition du marché gourmand qu'elle organise.

**Martine Chazotte** interroge sur l'aide aux associations concernant leurs frais d'impression liés aux manifestations.

**Monsieur le Maire** indique que la commune essaie de participer régulièrement mais que pour la Foire à la Cerise le Comité des Fêtes a assuré l'impression de son document.

**Alexandra Turani** alerte sur la nécessité de compléter les bacs de l'aire de jeux pour enfants de la fonderie. Il lui est précisé qu'une recherche de substrat adéquat à un prix raisonnable est en cours. Un devis à plus de 5 000€ d'un substrat identique au précédent a été jugé non acceptable financièrement. L'écorce de pin ou la plaquette de bois des scieries voisines semblent trop agressives mais peu chères. Le sable est encore la solution à étudier.

**Martine Chazotte** interroge si un budget pour la formation des élus est envisageable.

**Madame Lacampagne** précise que par le passé, des formations ont été financées.

La prochaine réunion du Conseil municipal a été fixée **au Lundi 11 juin à 20 heures**.